

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2019
DATE DE L’AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2019

OBJET :

Convention avec le club de gymnastique sportive pour la participation à l'achat du praticable

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Mickaël GUITTARD , Mme Marie-José ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

M. Guy BLANC, Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

En 2002 la ville de Gap a réalisé l'extension du gymnase du COSEC et une salle de gymnastique a été créée.

Cette salle accueille les scolaires et différentes associations, notamment la Gymnastique Sportive Gapençaise (GSG), et un nombre important d'utilisateurs la fréquente quotidiennement.

Le matériel est extrêmement sollicité et la ville de Gap a décidé de remplacer le praticable de gymnastique devenu vétuste.

La GSG, principal utilisateur, promeut et encadre la pratique de la gymnastique sur le territoire de la Commune. Une convention de mise à disposition des équipements sportifs est signée chaque année afin de lui permettre d'accomplir ses missions.

La GSG propose de participer à l'achat de ce matériel à hauteur de 10 000.00 €.
Le prix d'achat de ce praticable est estimé à 36 000.00 €.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable des Commissions des Sports et des Finances réunies respectivement les 18 et 20 mars 2019 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Gymnastique Sportive de Gap.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Le Maire-Adjoint


Daniel GALLAND

Transmis en Préfecture le : - 8 AVR. 2019

Affiché ou publié le : - 8 AVR. 2019

Convention avec le club de gymnastique sportive pour la participation à l'achat du praticable.

Entre la Ville de Gap représentée par Monsieur le Maire Roger DIDIER,

D'UNE PART,

et l'Association Gymnastique Sportive Gapençaise (GSG) représentée par Monsieur Michel HOUSSIN, Président,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

La commune de Gap décide d'établir une convention avec l'association Gymnastique Sportive Gapençaise afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans l'achat d'un nouveau praticable.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la pratique de la gymnastique et d'une manière plus générale l'accès à des locaux de qualité auprès de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Statut des locaux, mobilier, matériel -

La municipalité met gratuitement à la disposition de l'association un local situé Avenue de Traunstein, 05000 Gap : aménagé de façon à assurer des conditions satisfaisantes de fonctionnement et s'engage à assurer l'entretien de ce local.

La municipalité met à la disposition de l'association, et en accord avec elle, un mobilier spécifique adapté au bon fonctionnement de la pratique sportive.

Article 2 - Achat d'un mobilier spécifique -

En 2002, la ville de Gap a réalisé l'extension du gymnase du COSEC et une salle de gymnastique a été créée.

Cette salle accueille les scolaires et différentes associations, notamment la Gymnastique Sportive Gapençaise (GSG) et un nombre important d'utilisateurs la fréquente quotidiennement.

Le matériel est extrêmement sollicité et la ville de Gap a décidé de remplacer le praticable de gymnastique devenu vétuste.

La GSG, principal utilisateur, promeut et encadre la pratique de la gymnastique sur le territoire de la Commune. Une convention de mise à disposition des équipements sportifs est signée chaque année afin de lui permettre d'accomplir ses missions.

La GSG propose de participer à l'achat d'un praticable de gymnastique artistique avec moquette de recouvrement à hauteur de 10 000.00 euros.

Article 3 - Modalité d'acquisition -

L'achat du praticable se fait dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

En effet, quand une collectivité souhaite passer commande auprès de fournisseurs pour des travaux, fournitures ou services, elle se voit dans l'obligation de respecter un ensemble de règles et de procédures édictées par le Code des Marchés Publics.

La Ville de Gap se soumet donc à cette réglementation.

Article 4 - Procédure financière -

Dès que le praticable sera officiellement acheté par la Ville de Gap, il sera donc demandé à l'association de bien vouloir verser le montant de sa participation à la Ville de Gap, soit 10 000.00 euros.

Fait à Gap, le

LE MAIRE

Le Président de la GSG

Roger DIDIER

Michel HOUSSIN